



# Doctorat en Génie Electrique

**Cours complémentaire obligatoire**  
**Techniques non conventionnelles (A. Douik)**  
**Amphi de l'Eniso**

	<b>dates</b>
<b>Samedi 9h00-13h00</b>	21 février - 28 février - 7 mars - 14 mars

- La présence aux cours Doctoraux GE est obligatoire pour les étudiants inscrits en 1ère année et en 2ème année de thèse en Génie Electrique.
- Tout doctorant ayant déjà suivi avec succès dans sa formation pré-doctorale (Mastère, Ingénieur,...) l'un des cours doctoraux, peut demander la validation de ce cours auprès de la commission de doctorat sans être obligé de suivre le cours. La demande de validation du cours, à déposer par le doctorant au service 3ème cycle de l'ENISO, doit contenir l'avis favorable de l'enseignant qui dispense le cours doctoral à l'ENISO.